



Saint Laurent de Blangy, le 12 novembre 2023

**M. Raymond GAQUERE**  
Président du conseil d'administration  
Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais  
18 rue René CASSIN – 62123  
ZA des chemins CROISES – Saint Laurent BLANGY

**Réf.** : FM/SD/23-003

**Objet** : Création des emplois de sous-directeurs de SDIS au sein du SDIS 62

M. le Président,

Les projets de textes relatifs à l'emploi de sous-directeurs des services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours vont être publiés très prochainement et le service d'incendie et de secours du Pas-de-Calais pourra opérer une modification de l'organigramme du service en tenant compte des dispositions de ces textes.

C'est dans le cadre de cette modification de notre organigramme départemental que je souhaite attirer votre attention par le présent courrier. En effet, prendre la tête de telles sous-directions au sein d'un service départemental comme celui du Pas-de-Calais nécessite que les agents détiennent des compétences et des connaissances professionnelles en lien avec le niveau de responsabilités que cela implique. Que ce soit dans le domaine juridique, celui des marchés publics ou encore de la gestion administrative du service mais aussi dans les domaines très techniques que la gestion du parc immobilier ou des matériels roulants, il est impératif que les sous-directrices ou sous-directeurs nommés soient détenteurs des formations universitaires et des compétences professionnelles nécessaires à la bonne continuité des services.

Aussi, et parce que les textes le permettent, notamment grâce aux dispositions qui précisent que : « *Les emplois de sous-directeurs des services d'incendie et de secours des services sont exercés par des fonctionnaires relevant de corps ou cadres d'emplois de catégorie A de grade équivalents à ceux des sapeurs-pompiers professionnels ...* », je souhaite que les postes nouvellement créés par la transformation des pôles existants soient ouverts aux agents du service relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (filrière administrative) ou encore des ingénieurs territoriaux (filrière technique) au même titre que ceux relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels.



07 51 60 17 39



18 rue René Cassin  
62223 SAINT-LAURENT BLANGY



snspp@sdis62.fr



En modifiant les pôles existants actuellement au sein du SDIS du Pas-de-Calais et en créant les emplois de sous-directeurs, vous permettrez ainsi aux agents des filières administratives et techniques de bénéficier d'une progression de carrière au sein de notre établissement.

Si vous envisagez par contre, de limiter l'accès à ces emplois aux seuls agents de la filière des sapeurs-pompiers professionnels alors que le texte n'a pas été conçu pour cela, vous allez nous priver collectivement de compétences pourtant indispensables à la bonne marche du service.

Dans le cadre du dialogue social permanent, je reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet. Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir Monsieur le Président, mes salutations les plus respectueuses.

Frédéric MONCHY  
Président du SNSPP-PATS  
Président du SNSPP-PATS 62



Copie : M. Jean-Claude LEROY - Président du département du Pas-de-Calais  
M. Jacques BILLANT - Préfet du Pas-de-Calais  
M. le Contrôleur général Philippe RIGAUD - Directeur départemental du SDIS 62